

## Atelier Teddif

**Développer les énergies renouvelables, l'affaire de tous !**

**Compte-rendu**

**Jeudi 16 novembre**



# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Table Ronde   Énergies renouvelables en Île-de-France : contexte, enjeux, leviers d'action.....</b>	<b>3</b>
<b>DRIEAT   Loi APER et dispositifs de transition énergétique — Axel BENOIST .....</b>	<b>3</b>
<b>Cerema   Portail cartographiques EnR – Didier SOULAGE .....</b>	<b>4</b>
<b>Conseil régional Île-de-France &amp; Ademe   Les dispositifs d’accompagnement franciliens — Aylce MORLET, Chloé LAURENT &amp; Nathalie HEBRARD .....</b>	<b>5</b>
<b>AREC   Réseau des GEnERATEURS et dispositifs de l’AREC — Dounia YASSIN .....</b>	<b>7</b>
<b>Énergie Partagée   Les projets d’énergie citoyenne — Mamourou SAMASSI.....</b>	<b>8</b>
<b>Découvertes d’outils et d’initiatives franciliennes .....</b>	<b>9</b>
<b>Appui aux communes pour identifier les ZAEnR.....</b>	<b>9</b>
<b>Développer son réseau de géothermie.....</b>	<b>9</b>
<b>Ferme solaire de Marcoussis .....</b>	<b>9</b>
<b>Solarisation du patrimoine public.....</b>	<b>10</b>
<b>O' Watt Citoyen.....</b>	<b>10</b>
<b>Coopérative solaire du Sud Parisien .....</b>	<b>11</b>
<b>Mix énergétique en Pays de Meaux.....</b>	<b>11</b>
<b>Parc photovoltaïque à Etréchy .....</b>	<b>11</b>
<b>Projet éolien citoyen “Energie de Saint-Vincent” .....</b>	<b>12</b>

# Introduction

L'atelier **Teddif** « **Développer les énergies renouvelables, l'affaire de tous !** » s'est déroulé sur la matinée du 16 novembre 2023 à l'Académie du Climat. Il a été organisé par le Teddif et ses partenaires.

Cet événement a rassemblé les acteurs franciliens des énergies renouvelables afin d'échanger autour d'initiatives inspirantes présentées aux collectivités et autres porteurs de projets intéressés. Il est intervenu alors que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) impose notamment l'identification de Zones d'Accélération propices au développement des énergies renouvelables avant le 31 décembre 2023. Au cours de cette matinée, plusieurs types d'énergies renouvelables ont été mis en valeur avec le solaire photovoltaïque, l'éolien, la géothermie et la méthanisation.

## Table Ronde | Énergies renouvelables en Île-de-France : contexte, enjeux, leviers d'action

« Développer les énergies renouvelables, l'affaire de tous ! » tel a été le message relayé par les acteurs institutionnels au cours de cette table ronde afin d'encourager les collectivités à se saisir de la transition énergétique sur leurs territoires. La DRIEAT a pu rappeler les enjeux de la loi APER et rassurer les collectivités à propos des délais des Zones d'accélération EnR, des propos qui seront complétés par le Cerema et son portail cartographique des EnR. "L'Ademe et la Région ont conjointement exposé l'éventail de leurs dispositifs d'accompagnement technique et financier visant à encourager le montage de projets et la sensibilisation. Ensuite, l'AREC Île-de-France a présenté ces outils et notamment le réseau *GENERATEURS* dans la région afin de favoriser le développement de projets. Enfin, Énergie Partagée a exposé les conditions pour la mobilisation des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable.

## DRIEAT | Loi APER et dispositifs de transition énergétique — Axel BENOIST

La DRIEAT, en tant que coordinatrice de la loi APER, a pris la parole pour rappeler les enjeux de la loi dans le contexte francilien. L'Île-de-France est en effet un géant démographique avec une densité urbaine très importante, ce qui se traduit par une consommation énergétique élevée, à mettre en perspective avec le fait que la majorité de ces flux énergétiques sont importés et proviennent pour les deux tiers de la combustion d'énergies fossiles. Dans la région, les principaux postes de consommation d'énergie sont identifiés, avec 68% imputables au foncier, 22% à la mobilité, et 10% à l'industrie et à l'agriculture.

La DRIEAT a ensuite présenté les axes de la loi APER du 10 mars 2023 qui sont :

- Planifier les zones d'accélération des EnR avec les collectivités, si la date du 31 décembre 2023 a été arrêtée, elle est toutefois glissante jusqu'à début 2024.
- Simplification des démarches d'autorisation environnemental, patrimonial et de l'enquête publique avec des délais raccourcis, et simplification des demandes de raccordement EnR.
- Mobilisation du foncier disponible : pour les entreprises publiques et privées de plus de 250 salariés, ainsi que la généralisation des diagnostics pour les ombrières photovoltaïque de parking et toitures de bâtiments commercial, industriel, artisanal ou administratif ; inscription dans la loi des pratiques d'agrivoltaïsme.
- Création d'un fonds commun de souscription pour les nouveaux projets EnR issus d'un appel d'offres ; encouragement des communautés énergétique citoyenne à investir dans les énergies renouvelables des PME

Les nouvelles prérogatives ont été clarifiés à l'image de l'obligation d'équiper d'ombrières photovoltaïques les parkings extérieurs d'au moins de moitié pour toute surface supérieure à 10 000 m<sup>2</sup> à partir du 1er juillet

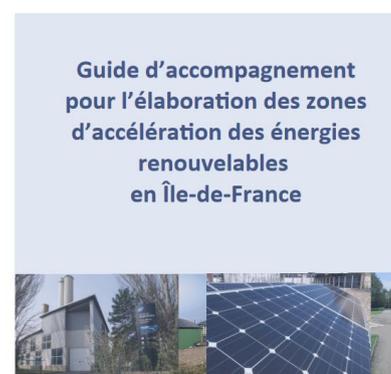
2026 ; pour les toitures des bâtiments avec plus de 500 m<sup>2</sup> d'emprise au sol l'obligation d'intégrer un dispositif photovoltaïque ou végétalisé. Les entreprises dont l'effectif salarié est supérieur à 250 personnes au 1er janvier 2023 doivent établir un plan de valorisation de leur foncier en vue de produire des énergies renouvelables dans un délai de deux ans à partir de la promulgation de la loi. L'obligation pour les bailleurs sociaux de réaliser une étude de faisabilité de projet photovoltaïque sur le foncier déjà artificialisé.

Il a ensuite été question de rappeler le positionnement des zones d'accélération dans la démarche de développement des énergies renouvelables avec une première échéance au 31 décembre 2023 pour voir les communes proposer leurs zones, une date « glissante » selon la DRIEAT du fait de délai relativement court. Des zones qui n'amèneront pas forcément que des projets EnR mais qui invitent les territoires à s'engager politiquement sur cette question en gardant la vocation d'attirer porteurs de projets et développeurs. L'année 2024 donnera lieu à des modalités de concertation qui reste encore à préciser à propos des ZAEnR.

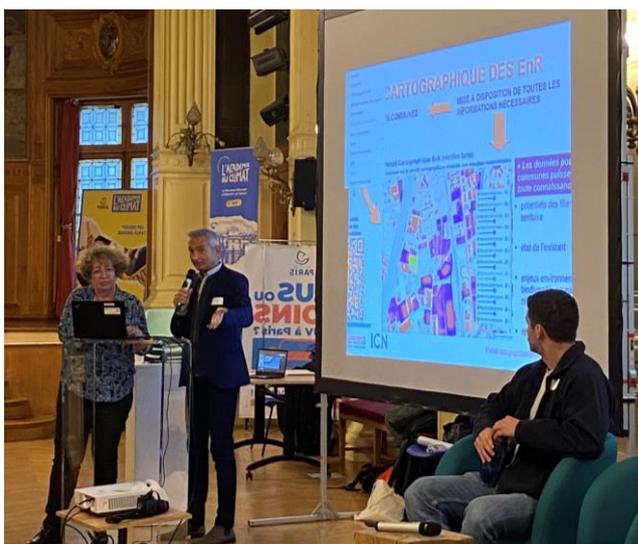
Pour accompagner les collectivités à la sélection de ces ZAEnR et dans un but d'harmonisation, la DRIEAT a édité un « *Guide d'accompagnement à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables* » à retrouver [ICI](#).



Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France

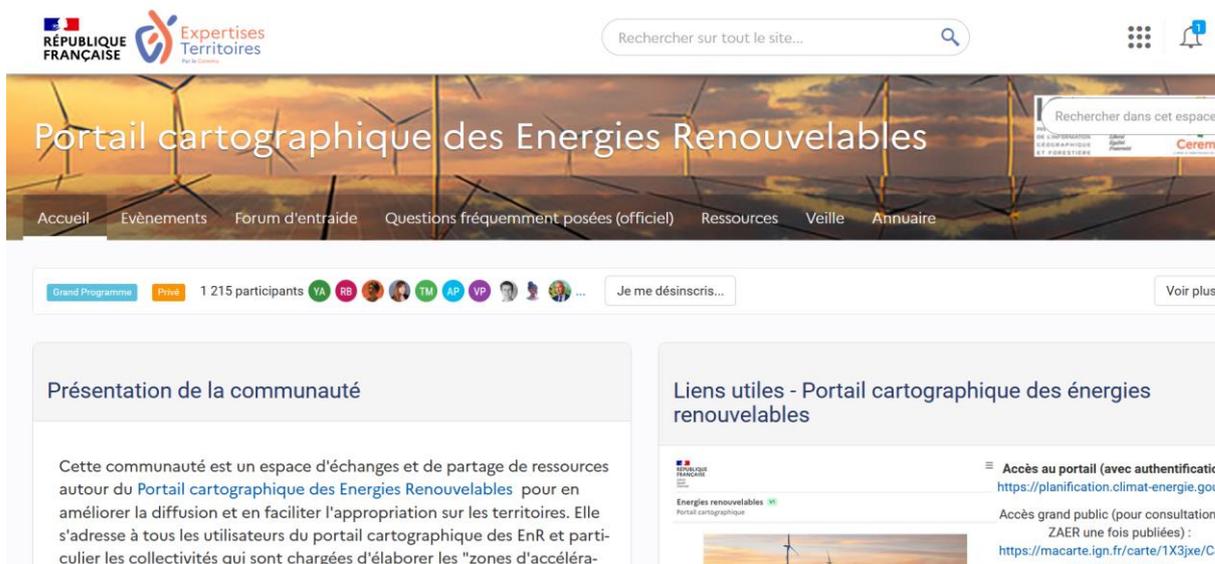


## Cerema | Portail cartographiques EnR – Didier SOULAGE



Dans l'optique de faciliter la prise de décision, le Cerema et l'IGN ont développé le **Portail Cartographique EnR** disponible depuis le 1er juillet 2023. Cette table ronde a été l'occasion d'annoncer le lancement de la nouvelle version prévue pour le 11 décembre 2023 et d'en préciser les nouveautés. L'outil permet de mettre à disposition les données de potentiels par commune. Il inclut notamment les enjeux environnementaux, de biodiversité, paysagers, géophysiques et réglementaires. La version définitive prévoit la mise à disposition d'une nouvelle interface plus ergonomique, l'introduction des comptes par communes pour faciliter la saisie et la sauvegarde des zones d'accélération. Enfin, l'outil permettra de rendre visible en open source

les Zones d'Accélération Énergies Renouvelables (ZAEnR) déjà arrêtées. Le Cerema rappelle également qu'une communauté Expertises Territoires dédié au portail cartographique des énergies renouvelables est à disposition des agents, elle compte désormais plus de 1200 participants ; c'est un forum d'entraide permettant aux usagers de remonter leurs interrogations aux experts du site, une plateforme de diffusion de webinaires et de ressources notamment.



Pour retrouver le Portail Cartographique des Énergies Renouvelables [ICI](#)

Pour retrouver leur Communauté Expertises.Territoires [ICI](#)

## Conseil régional Île-de-France & Ademe | Les dispositifs d'accompagnement franciliens — Aylce MORLET, Chloé LAURENT & Nathalie HEBRARD

La Région Île-de-France et l'Ademe unissent leurs efforts dans l'accompagnement des démarches d'énergie renouvelables et proposent toute une gamme d'outils d'aides à la décision et au financement.

- La démarche EnR'Choix, issue du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est un outil d'aide à la décision à destination des territoires qui définit des ordres de priorités de développement de ressources énergétique en phase avec les gisements régionaux, et en conséquence adapter le projet aux plans de financement de la Région et de l'Ademe.

Un outil qui se concentre sur les questions de chaleur et froid renouvelable pour accompagner à la transition de réseau d'alimentation thermique du fossile au renouvelable.

La méthodologie EnR'Choix a été présentée : en tenant compte de la taille du projet on peut estimer la production énergétique annuelle en fonction de sa source (géothermie profonde ou de surface ; nappe Dogger ou Albien ...)

La démarche EnR'Choix s'inscrit dans le programme ADEME « Agir pour la transition écologique » et incarne l'outil opérationnel de la démarche « 3 – Optimiser et prioriser » (cf. figure ci-contre).



- Le Fonds Chaleur, est un dispositif de « massification de la chaleur renouvelable ». Une aide financière et à l'investissement pour les collectivités et les entreprises. Avec 6 filières d'investissement (biomasse, réseaux de chaleur/froid, solaire thermique, géothermie, méthanisation, chaleur fatale), l'Ademe cible les postes de substitutions aux énergies fossiles pour respecter les exigences de la LTECV qui préconise que 38% de la chaleur et fraîcheur sera d'origine renouvelable en 2030.

Les exigences du Fonds Chaleur demandent la réalisation d'une étude préalable (faisabilité, énergétique...) et de dimensionner le projet et les équipements raccordés (par le réseau de chaleur/froid). Ces prérequis sont des garantis selon l'ADEME de produire des projets performants, fiables et optimisés dans leur fonctionnement.

Outre leurs outils L'ADEME et la Région ÎdF sont des accompagnateurs techniques dans le déploiement des installations de productions de chaleur renouvelables. Les aides aux études de faisabilité et de schémas directeurs réseaux sont couverts par l'ADEME et la Région pour 50 à 70% des coûts dans la limite des 100k€ ; l'étude doit en contrepartie respecté le cahier des charges ADEME. Les aides à l'investissement de projets se font au travers des appels à projets annuel :

- Réseaux de chaleur et de froid
- Boucles d'eau tempérée géothermiques
- Chaleur fatale
- Géothermie profonde
- Géothermie de surface
- Biomasse
- Solaire thermiques

Les demandes d'aides sont à formuler sur la plateforme [AGIR](#) de l'Ademe et la plateforme [MES DEMARCHES](#) de la Région Île-de-France.

- Les Contrats Chaleur Renouvelables (ex-CD EnR), issue du Fonds Chaleur a été présenté en deux volets :
  - Le Contrat Chaleur Renouvelable patrimonial (CCRp) : son objectif est de contractualiser avec un propriétaire de patrimoine conséquent pour l'ensemble de ses opérations de production de chaleur renouvelable à travers un contrat unique, permettant un suivi personnalisé et des financements au fil de l'eau. Ce contrat unique permet ainsi de financer un groupe de projets qui, pris singulièrement, peuvent ne pas atteindre le seuil d'éligibilité du Fonds Chaleur, et permet, de plus, de passer par une seule candidature pour l'ensemble des phases des projets, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation.
  - Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) : son ambition est d'accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable à des mailles plus fines et dans des zones à plus faible densité de population. Par le biais d'un contrat de partenariat avec l'ADEME, il met en avant un opérateur local qui prend en main la prospection, l'accompagnement et le financement d'installations de production de Chaleur Renouvelable.

Le Fonds Chaleur en 2022 a été plébiscité par les porteurs de projet avec une troisième années record consécutive depuis la mise en place du dispositif en 2009 avec 55 M€ d'aides Ademe déployé l'année dernière. Depuis 2009, c'est 400M€ de Fonds Chaleur dispensés sur le territoire francilien.

Les investissements au travers de l'AAP chaleur/froid renouvelables représentent 21,16M€ en 2022. Un bilan qui ramené sur les 5 dernières années amène à 195 le nombre de projets subventionnés depuis 2016 pour un total de 950M€ d'investissement sur cette période 2016-2022.

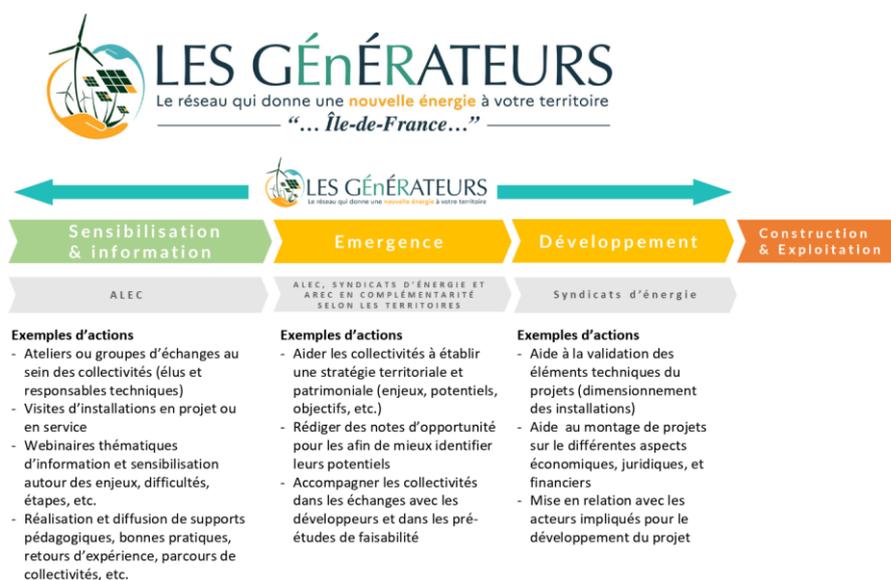
- Dans le domaine de l'électricité renouvelable, l'ADEME est à l'origine de plusieurs guides et ressources dans le domaine du développement EnR, de l'accompagnement aux collectivités... A retrouver sur la Librairie ADEME. A ce titre, 8 fiches thématiques « **Réussir la transition énergétique de mon territoire** » déclinant 8 énergies renouvelables et comment les approprier à retrouver [ICI](#).
- La Région Île-de-France annonce son AAP « Développement des énergies renouvelables électriques » à destination des collectivités, entreprises du secteur privés et associations. Elle concerne des projets de travaux Solaire Ready (Désamiantage, reprise d'étanchéité, renforcement de structure...), installations photovoltaïques en autoconsommation, dispositif de production d'hydrogène renouvelable. A retrouver [ICI](#)
- Son AAP Projets citoyens d'EnR – énergies renouvelables électriques, qui concerne des projets d'installations photovoltaïques sur toitures et sur parkings à des fins d'autoconsommation (individuelle ou collective), pour des travaux dits Solaire Ready (travaux de préparation d'une toiture à l'installation de panneaux solaires). Financement à hauteur de 50% des dépenses éligibles dans la limite des 200 000€ par projet. Un levier qui a notamment pu financer des initiatives présentées au cours de l'[atelier Teddif](#).

La Région met à disposition son **guide des aides** en ligne à retrouver [ICI](#)

## AREC | Réseau des GENÉRATEURS et dispositifs de l'AREC — Dounia YASSIN

Les GENÉRATEURS est un réseau de conseillers éolien et photovoltaïque financés par l'Ademe et les régions de France métropolitaine. Il sera lancé en décembre 2023 à l'occasion d'un webinaire annoncé le 5 décembre, pour favoriser l'accompagnement local des territoires afin de favoriser les étapes clés du montage de projet.

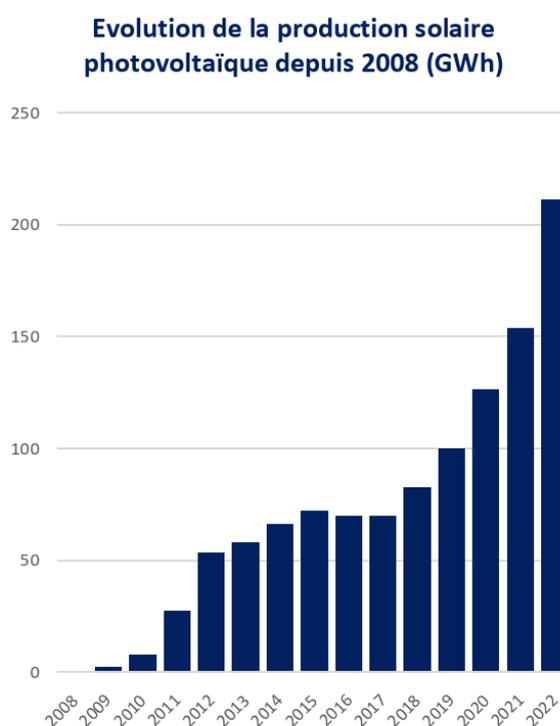
Le réseau les GENÉRATEURS se positionne à chaque stade du projet de transition énergétique et du montage de projets grâce à leur panoplie d'acteurs partenaires. Coordonné en Île-de-France par l'AREC, ils regroupent des structures porteuses comme des ALEC, des syndicats d'énergies mixte, des associations et notamment Énergie Partagée Île-de-France. L'État, l'Ademe, et la DRIEAT sont également partenaires du réseau. Sa vocation est de sensibiliser les territoires au passage à l'éolien terrestre et au photovoltaïque ; Accompagner et favoriser l'émergence de projets avec le partage de bonnes pratiques et d'expérience ; Permettre la montée en compétence des collectivités sur les plans réglementaires, juridiques et financiers, ainsi que leur mettre à disposition l'ingénierie technique nécessaire au sein d'un même réseau.



L'AREC a présenté ses outils dans le domaine du potentiel photovoltaïque. Elle rappelle d'abord que la filière du solaire photovoltaïque est en pleine expansion sur ces 15 dernières années avec une production multipliée par 25 et un nombre d'exploitation en croissance. Cela traduit l'importance du gisement solaire francilien du fait de la densité urbaine. Le travail de l'AREC a été celui de l'identification du potentiel au regard de la loi APER (et de ces nouvelles prérogatives) tenant compte du potentiel de gisement de parkings franciliens (plus de 1500 m<sup>2</sup>) et sur les toitures, avec la prise en compte des éléments physiques et technique : ensoleillement, ombrages, obstacles, rendement...

Des données à retrouver sur Cartoviz :

- [Cartoviz - Gisement solaire des toitures franciliennes \(institutparisregion.fr\)](#)
- [Cartoviz - Gisement solaire des parkings \(institutparisregion.fr\)](#)



Des données cartographiques qui viennent compléter l'outil Mon Potentiel Solaire co-développé avec la Région ÎdF. Un site qui référence les gisements solaires sur toitures et parkings. A retrouver [ICI](#)

## Énergie Partagée | Les projets d'énergie citoyenne — Mamourou SAMASSI

Énergie Partagée a présenté ces dispositifs de participation citoyenne pour le développement de projet d'énergies renouvelables. Son objectif est de promouvoir la transition énergétique au travers du citoyen, de manière décentralisées et démocratiques. Énergie Partagée accompagne des porteurs de projets (collectivités locales, associations, citoyens) dans le développement de projets par des conseils techniques, juridiques, financiers, etc. Surtout, l'organisme encourage le financement participatif pour soutenir financièrement les projets d'EnR. Les citoyens et les collectivités locales au moyen de collectif citoyen participent directement à la transition énergétique. Energie Partagée s'engage également dans des activités de sensibilisation et de formation pour informer les citoyens sur les enjeux énergétiques, les énergies renouvelables et les modalités de participation à des projets énergétiques locaux. L'organisation favorise la création et le renforcement de réseaux d'acteurs locaux impliqués dans la transition énergétique. Cela peut inclure des groupes citoyens, des collectivités locales, des entreprises sociales, etc.

# Découvertes d'outils et d'initiatives franciliennes

Cette seconde séquence a été l'occasion de présenter et d'échanger autour d'initiatives franciliennes de transition énergétique. Elle s'est composée de 2 sessions de 50 minutes présentant au total 9 initiatives sous forme d'atelier. Vous pouvez retrouver le contenu de ses initiatives dans les fiches de valorisation qui sont à retrouver sur la page de l'évènement sur le site teddif.org.

## Séquence 1



### Appui aux communes pour identifier les ZAEnR | *Didier SOULAGE* - Cerema, Axel BENOIST - DRIEAT, Nicolas FALEMPIN - Pays de Montereau, Nina MONTES DE OCA - ALEC MVE, Gwennyn YARDIN - SDESM

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes sont chargées d'identifier les zones d'accélération (ZAEnR) propices au développement de projet d'énergies renouvelables sur leur territoire. Dans le cadre de l'évènement, les participants ont pu échanger avec ceux qui accompagnent les communes dans l'identification des ZAEnR grâce à des outils (Cerema, DRIEAT) ou des accompagnements techniques de proximité comme le Pays de Montereau, l'ALEC MVE ou encore le SDESM.

De ces échanges sont ressortis de nombreuses interrogations sur les modalités d'utilisations du portail, sur les réalités des territoires vis-à-vis des zones d'accélération. Les bâtiments concernés, les contextes paysagers, réglementaires...

### Développer son réseau de géothermie | *Armand POMART - AFGP, Florence LEVY - DRIEAT, Caroline JAROSZEK - Pays de Meaux*



Cet atelier dédié à la géothermie s'appuie sur le retour d'expérience du Pays de Meaux ainsi que des acteurs accompagnant le développement de projet géothermique.

Le territoire du Pays de Meaux présente un historique de développement de la géothermie remarquable remontant aux années 1980, avec 18 000 logements raccordés, y compris l'hôpital et la DSP. Actuellement, une nouvelle phase de développement est en émergence, axée sur l'extension et la modernisation des infrastructures existantes.

La présentation de France Chaleur Urbaine porte sur les réseaux déjà en place et les potentiels de développement à venir. Les fonctionnalités du site internet ont également été mises en avant, offrant un aperçu complet des initiatives géothermiques sur le territoire. De plus, une campagne de sensibilisation a été déployée auprès des écoles, visant à informer et sensibiliser les élèves aux avantages de la géothermie et à l'importance de son développement.

La présentation de l'AFPG s'est penchée sur l'aspect technique de ce qu'on appelle le potentiel de géothermie. Pour qu'un tel projet soit pertinent il se doit d'être rentable avec un seuil minimum de rendement d'exploitation estimé à 80 GWh/an. Outre mesure, les collectivités franciliennes ont un potentiel inexploité important en matière de géothermie de surface dont elles devraient systématiquement faire recours.

Cette démarche témoigne de l'engagement continu du Pays de Meaux dans le domaine de la géothermie, en mettant en avant non seulement les réalisations passées mais aussi les projets ambitieux pour l'avenir.

### Ferme solaire de Marcoussis | *Agnès PUYAL — Ville de Marcoussis*



La ferme solaire photovoltaïque de Marcoussis constitue une initiative intégrée à un projet de territoire depuis 1995, marqué par la labellisation Agenda 21 local en 2011 et l'engagement Agenda 2030 via l'initiative "Marcoussis 2038". Cette réalisation découle d'une volonté politique conjointe du Maire de Marcoussis et du Président du SIGEIF visant à développer les énergies renouvelables sur le territoire. La commune a identifié un terrain de 46 hectares, dont elle est propriétaire depuis 2005, utilisé précédemment pour stocker les remblais de la ligne TGV Atlantique.

Le projet a été concrétisé grâce à la collaboration avec la société de projet Engie Green, qui a déposé le permis de construire auprès de la préfecture de l'Essonne. Ce permis a été approuvé en novembre 2018, simultanément à l'avis favorable de l'enquête publique. Les travaux ont débuté en septembre 2019, avec une livraison et une mise en service (retardées en raison de la crise sanitaire) en septembre 2021. À son inauguration, la ferme solaire de Marcoussis était la plus grande centrale photovoltaïque d'Île-de-France, équipée de 58 000 panneaux PV, permettant une production annuelle d'environ 22 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 10 000 habitants.

Ce projet s'inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté Paris-Saclay, visant à augmenter la part de production d'énergies renouvelables. La Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne a également présenté une action dans le cadre de l'Appel à Projets Territoriaux Intégrés pour la Gestion de l'Eau (AAP TIGA), axée sur la construction d'une bergerie.

## Solarisation du patrimoine public | *Guillaume CLOUARD - MGP*



La Métropole du Grand Paris a lancé en avril 2023 un AAP "solarisation métropolitain" qui comporte 3 axes opérationnels que sont :

- la mise à disposition d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études amont en vue de faciliter la concrétisation des projets de centrales solaires,
- le bénéfice d'un kit pédagogique « Pack autoconsommation métropolitain »,
- le lancement d'un appel à initiative privée afin de massifier la production photovoltaïque sur le territoire métropolitain

Un AAP qui a permis l'engagement de 35 collectivités et la montée en compétence des parties prenantes.

## O'Watt Citoyen | *Patric KRUISSEL – O'Watt Citoyen*



O'Watt Citoyen est à la fois une coopérative citoyenne et une association qui permet le financement et l'accompagnement de projet photovoltaïque sur toiture en proposant d'une part la phase d'étude (potentiel de la toiture/du parking, étanchéité, conformité structure, proximité patrimoniale...) financé à 80% par la Région et 20% par la coopérative durant cette phase ; d'autre part en mettant à disposition des options de financement pouvant aller jusqu'à 50% HT du budget global.

O'Watt Citoyen c'est à l'heure actuelle plusieurs projets tel que l'ESSEC, l'Université Cergy-Pontoise, un stade à Pontoise, ainsi que des projets futurs avec la ville de Neuilly-sur-Seine, Cergy, Courdimanche, le PNR du Vexin (en cours avec 22 ha de toiture potentiel).

Une initiative qui permet le financement de projet d'énergie citoyenne au moyen de part social attractive, c'est-à-dire à un taux supérieur au livret A pour l'investissement EnR. Le collectif a une gouvernance également basé sur le citoyen et sur la coopération de ses derniers dans différentes phases du projet.

## Séquence 2

### Coopérative solaire du Sud Parisien | *Daniel ARNASSAND - Sud Paris Soleil*



La coopérative Sud Paris Soleil créée en 2019 par un collectif d'Arcueil et de Cachan réunit citoyens, collectivités locales et associations sous la forme d'une SCIC (société coopérative à intérêt collectif) pour équiper des toitures de bâtiments publics en panneaux photovoltaïques et sensibiliser à la maîtrise de l'énergie. Une association adhérente d'Energie Partagée qui encourage les financements citoyens en apportant une vision technique aux projets qu'elle porte. Avec l'aide de ses partenaires la coopérative accompagne à l'identification de toitures pour développement de projet. Elle détient à son actif un projet sur le toit de l'école de la Plaine à Cachan, générant une production de 100 000 KWh par an, dont l'énergie est vendue à Enercop. Ses missions sont également de porter la sensibilisation et la communication sur la sobriété énergétique ainsi que d'apporter une première expertise aux communes Sud Parisienne sur la question du solaire dans le cadre des zones d'accélération EnR.

### Mix énergétique en Pays de Meaux | *Caroline JAROSZEK - Pays de Meaux*



La CA Pays de Meaux a inscrit dans son projet de territoire dans les années 80' la transition de son réseau de chaleur vers les énergies renouvelables. En 1981 et 1984, elle fore 4 puits de géothermie profonde de 2km pour connecter la CA au dogger, permettant ainsi de chauffer 18 000 logements. Un projet piloté par le Syndicat Mixte pour la géothermie de Meaux pour chauffer la ville de Meaux et l'hôpital.

L'énergie solaire a été déployé en 2009 pour compléter le mix énergétique avec un site de 26ha sur la commune de Meaux, en exploitation par Engie depuis 2019 qui produit 18 634 MWh sur sa première année d'exploitation. La CA porte également de nombreux autres projets photovoltaïques dont un projet de parc solaire de 15 ha sur le site d'une ancienne décharge, l'étude d'implantation d'ombrières de parkings sur le foncier public, un parc solaire avec Energie Partagée sur la commune de Mareuil-les-Meaux au stade de concertation (sans problème d'acceptation). La CA a également su compléter son mix avec 5 unités de méthanisation dont la production en biogaz est également utilisée pour se chauffer.

Les ambitions de la collectivité sont également de mettre au point une micro-centrale hydroélectrique dans le futur sur la Marne. Cependant, le projet est confronté à de très nombreux freins.

### Parc photovoltaïque à Etréchy | *Raphaël CLAUSTRE - SIP EnR, Cédric JAGUOU - CC Entre Juine et Renarde*



En 2018, le président de la CC Entre Juine et Renarde (CCEJR) souhaite développer le potentiel solaire photovoltaïque sur le toit de son nouveau siège. Ce site situé à Etrechy est voisin d'une friche agricole de 8 ha dans cette même zone d'activité, pour laquelle la CC a des ambitions de développement d'exploitation photovoltaïque au sol. Le terrain ne trouvant de porteurs de projets capable de limiter l'imperméabilisation du terrain, la CCEJR acquiert le terrain en 2018 et lance les études de faisabilité, d'ordre patrimoniale, écologique et biologique du site. Montage du projet multi-partenaire entre la CCEJR, Energie Partagée, et la SEM SIPEnR permettant de monter une SAS EnR Juine et Renarde détenu pour 50% par la collectivité et Energie Partagée, et 50% par SEM SIPEnR, et ainsi permettre l'aboutissement du projet citoyen. Les premiers travaux ont commencé après délivrance du permis en juin 2021. Le projet a finalement été inauguré en octobre 2023 avec une forte adhésion citoyenne d'une part avec le principe des parts sociales que ces derniers peuvent acquérir sur le projet, d'autre part de par la co-activité développé sur le site avec un éco-paturage de 30 moutons, 3 ruches sur la parcelle à des fins pédagogique pour les écoliers et les habitants d'Etréchy. Le projet contribue également au PCAET de la CC tendant vers l'objectif de +35 GWh/an de production EnR d'ici 2026. Production de 5 000 MWh/an soit la consommation de 1000 ménages soit 10% de l'interco environ.

## Projet éolien citoyen “Energie de Saint-Vincent” | Erwan BOUMARD - Energie Partagée



Le projet se situe à Ichy, au sud de la Seine-et-Marne dans une zone propice au développement de l'éolien. Il se développe en coopération avec Arkolia, le SDESM et bien sûr Energie Partagée pour monter le premier projet éolien d'énergie citoyenne en Île-de-France. L'ouverture à un projet citoyen a été envisagée pour permettre de surmonter l'opposition existante. De plus, l'investissement des collectivités étaient très limités ce qui a encouragé les porteurs du projet à faire appel à Energie Partagée. Arkolia, développeur du projet s'est engagé à vendre 10% de ses parts dans l'exploitation. L'ouverture à la participation a été élargie géographiquement. A noter que les 3/4 de la surface foncière ne concernaient qu'un seul propriétaire ce qui a demandé de mieux répartir les retombées économiques. La prise en compte des enjeux environnementaux est importante, notamment les buzzards nombreux dans la région. Le projet est en cours d'instruction. Il prévoit l'installation de 4 éoliennes (5 MWh par éolienne, 180 m de hauteur). La production de cette énergie sera revendue à l'ouverture de marché.